

ÉCOLOGIE
DÉMOCRATIE,
SOLIDARITÉ

NICHE PARLEMENTAIRE

Les textes de loi à venir du groupe EDS

8 OCTOBRE 2020

dossier de presse
8 septembre

Une journée pour faire vivre le débat

Ily a 4 mois, nous créions le groupe parlementaire **Écologie Démocratie Solidarité**, convaincus que nous pouvions faire plus et mieux à l'Assemblée nationale pour répondre à l'urgence écologique, moderniser la démocratie, réduire les inégalités sociales et territoriales.

Le **8 octobre**, nous aurons l'occasion de défendre nos premières propositions de loi lors de notre niche parlementaire.

Le fonctionnement des institutions sous la V^e République et le fait majoritaire laissent peu de place aux groupes minoritaires ou d'opposition pour défendre leurs propositions. Nous avons, pour une journée, la maîtrise de l'ordre du jour et l'occasion de **faire vivre le débat** sur des sujets de premier ordre et permettre des évolutions essentielles pour nos concitoyens.

Les **7 propositions de loi** à débattre seront toutes étudiées en commission. Elles sont le fruit d'un dialogue nourri et continu avec la société civile. Elles matérialisent de nombreuses heures d'échanges, de débats, de consultations. Toutes ont, par ailleurs, été pensées dans un **esprit transpartisan** et sont cosignées par des parlementaires issus de tous les bancs.

LE MOT DES
DÉPUTÉES

Les propositions de loi en un clin d'œil

Écologie

1. Proposition de loi actant de premières mesures pour faire de la publicité un levier au service de la transition écologique et de la sobriété et pour réduire les incitations à la surconsommation
2. Proposition de loi relative à de premières mesures d'interdiction de certaines pratiques génératrices de souffrances chez les animaux et d'amélioration des conditions de vie de ces derniers
3. Proposition de loi instaurant un moratoire sur l'implantation de nouveaux entrepôts logistiques destinés aux opérateurs du commerce en ligne et portant mesures d'urgence pour protéger le commerce de proximité d'une concurrence déloyale

Démocratie

1. Proposition de loi instaurant le vote dès 16 ans et l'inscription automatique sur les listes électorales
2. Proposition de loi relative au parrainage citoyen pour les réfugiés, les apatrides et les personnes protégées

Solidarité

1. Proposition de loi visant à améliorer l'effectivité du droit à l'avortement
2. Proposition de loi visant à créer un congé de parenté égalitaire et effectif

Faire de la **publicité** un levier de transition écologique et de sobriété

PRÉSENTATION

La publicité exerce une influence importante sur nos achats et nos modes de vie. De ce fait, elle peut contribuer à construire le **nouvel imaginaire collectif** dont nous avons besoin pour opérer cette transition. C'est pourquoi notre modèle publicitaire doit évoluer, afin d'avoir un rôle moteur dans la **transition écologique**.

Cette proposition de loi vise d'abord **les messages véhiculés par la publicité**. Elle a pour but, d'une part, de favoriser son action positive sur l'évolution des comportements, et d'autre part, de réguler progressivement la publicité sur les produits et services polluants. Par ailleurs, elle vise à réguler les supports de publicité et notamment les écrans publicitaires numériques très **consommateurs d'énergie**.

88%

des Français
déclarent que les
entreprises incitent à
la surconsommation,
par la publicité, en
proposant toujours
plus de nouveautés

DISPOSITIONS

Article 1^{er} : Prévoit la formation des étudiants en publicité/communication/marketing aux enjeux environnementaux, ainsi qu'au rôle de ces disciplines sur l'évolution des comportements pour la transition écologique.

Article 2 : Encadre la publicité sur les produits et services produits et services à fort impact sur l'environnement, à partir du 1^{er} janvier 2022. Un décret précisera les produits et services concernés, les seuils d'impact sur l'environnement à partir desquels la publicité est interdite, ainsi que des dates de mise en œuvre différenciées dans les cas qui le nécessitent. L'interdiction vise notamment les véhicules polluants (dans un premier temps les véhicules malusés, puis extension à tous les véhicules essence et diesel), les produits électroménagers fortement consommateurs d'énergie (étiquettes énergie les plus basses), les liaisons aériennes substituables par le train en moins de 4h30 et les vols long courrier dont l'impact climatique est fort pour une courte durée de séjour et enfin les produits à fort impact environnemental global sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Article 3 : Met fin à l'installation de nouveaux écrans vidéo publicitaires (dénommés «publicités numériques» dans le code de l'environnement). Les écrans existants devront être retirés à moyen terme, selon des délais à fixer par décret.

Améliorer les conditions de vie des animaux

PRÉSENTATION

La protection de l'environnement implique une responsabilité de l'homme vis-à-vis de celui-ci, dans toutes ses composantes, et notamment en ce qui concerne les espèces animales. Cette responsabilité qui nous incombe s'est déjà traduite dans le travail entamé par la loi EGalim (qui interdit la construction de nouveaux bâtiments d'élevage ou le réaménagement de bâtiments existants destinés à l'élevage de poules pondeuses en cage) et le législateur de 2015 qui a défini l'animal en tant qu'«être vivant doué de sensibilité».

Cette proposition de loi vise à compléter la transformation amorcée, afin de répondre aux aspirations des Français en prenant des mesures visant à interdire certaines pratiques génératrices de souffrances chez les animaux.

82%

des Français sont favorables à l'interdiction en France de la l'élevage en cage dans un délai de 5 ans

DISPOSITIONS

Article 1^{er} : Vise la création d'un fonds de soutien à la transition des acteurs affectés par la loi.

Article 2 : Prévoit l'interdiction de l'élevage dans le but d'obtenir de la fourrure à partir du 1^{er} janvier 2025.

Article 3 : Vise l'interdiction des spectacles d'animaux non-domestiques.

Article 4: Prévoit l'interdiction de la chasse à courre et autres pratiques dites traditionnelles.

Article 5 : Met en place l'obligation de nouveaux bâtiments favorisant l'élevage en plein-air, la fin de l'élevage en cage des poules pondeuses et appelle une stratégie du gouvernement organisant l'abandon progressif de l'élevage en cage d'ici 2030.

Réguler l'implantation de nouveaux **entrepôts logistiques** destinés aux plateformes du commerce en ligne

PRÉSENTATION

Les plateformes de vente en ligne vont à l'encontre de l'objectif de relocalisation de notre économie et donc de la **résilience** de notre nation. Elles sont destructrices d'emploi, ne respectent pas les droits des salariés et détruisent les commerces de proximité et de la ruralité. Par ailleurs, ces plateformes font preuve de concurrence déloyale (elles ne sont pas soumises aux mêmes taxes et nécessitent un nombre d'emploi inférieur pour réaliser un même chiffre d'affaires), fraudent la TVA, s'enregistrent dans des paradis fiscaux et ont des effets néfastes sur le climat et la biodiversité. L'objet de cette proposition de loi est donc de limiter l'**impact socio-environnemental** des entrepôts logistiques.

78%

des Français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie

DISPOSITIONS

Article 1^{er} : Instaure un moratoire de deux ans sur la délivrance des permis de construire et d'aménager un entrepôt logistique à destination du commerce électronique d'une surface supérieure à 1 000 m².

Article 2 : Soumet, à l'issue au moratoire de deux ans, les projets de construction de tels entrepôts à la procédure de concertation préalable prévue par le code de l'environnement.

Article 3 : Soumet la création ou l'extension de surface d'entrepôts logistiques à destination du commerce en ligne de plus de 1 000 m² aux mêmes conditions d'implantation que les grandes surfaces.

Article 4 : Soumet les entrepôts logistiques à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) dont ils sont actuellement exonérés.

Revitaliser notre démocratie en instaurant le **vote** dès 16 ans et l'inscription automatique sur les listes électorales

PRÉSENTATION

Élections après élections, l'abstention s'aggrave, en particulier parmi les plus jeunes de nos concitoyens. Au premier tour des municipales de mars 2020, seuls 28% des électeurs de 18-24 ans se sont rendus aux urnes, contre 57% des plus de 60 ans.

Dans sa Résolution du 11 novembre 2015, le Parlement européen recommande aux États membres, pour l'avenir, d'envisager d'harmoniser l'âge minimal des électeurs à 16 ans afin de garantir une plus grande égalité aux citoyens de l'Union lors des élections.

Aujourd'hui, **plusieurs pays** en Europe ont abaissé l'âge de vote à 16 ans : c'est le cas en Autriche et à Malte. En Allemagne, en Écosse et en Estonie, le droit de vote dès l'âge de 16 ans est ouvert aux élections locales. D'autres pays dans le monde l'autorisent également, tels que le Brésil, l'Argentine, le Nicaragua, Cuba ou encore la Slovénie.

16 ans est **l'âge de l'émancipation**. Dès l'âge de 16 ans, un jeune a la possibilité d'avoir des relations sexuelles libres et consenties. Une mineure de 16 ans a la possibilité de recourir à l'IVG sans le consentement de ses parents. Un mineur de 16 ans dispose de la possibilité de reconnaître un enfant et d'exercer la pleine autorité parentale. En matière judiciaire, un mineur de 16 ans peut être entendu par la justice dans toutes les procédures le concernant et, en cas de multirécidive, se voit écarter automatiquement l'excuse de minorité. Enfin, la scolarité n'est plus obligatoire à partir de l'âge de 16 ans et le mineur peut travailler et, le cas échéant, payer ses impôts.

1,5

C'est en million le nombre de jeunes âgés de 16 et 17 ans concernés

DISPOSITIONS

Article 1^{er} : vise à abaisser l'âge de vote de 18 à 16 ans.

Article 2 : vise à rendre l'inscription sur les listes électorales automatique.

Créer un parrainage citoyen pour les réfugiés, les apatrides et les personnes protégées

PRÉSENTATION

Cette proposition de loi vise à **renforcer le partage des responsabilités dans l'intégration des réfugiés**. Il s'agit aussi et surtout pour la France de renouer avec sa tradition d'accueil et d'humanisme, de changer les regards sur l'asile et de construire une histoire collective positive.

En France, le nombre de personnes obtenant l'asile augmente de manière soutenue. Depuis des années, de nombreux villages et zones rurales s'avèrent exemplaires en ce qui concerne l'inclusion des personnes réfugiées. Les liens sociaux qui s'y tissent facilitent l'apprentissage du français et renforcent le sentiment d'appartenance à la terre d'accueil. La saisine du sujet par les acteurs locaux s'avère très positive. Le parrainage citoyen permet d'assurer une **intégration plus sereine et plus aboutie** des personnes protégées : apprentissage du français, insertion économique et sociétale, accès à un logement, etc.

25%

des bénéficiaires de la protection internationale en France sont arrivés ces 3 dernières années

DISPOSITIONS

Article Unique : Définit les contours du parrain et du parrainé dans le cadre d'une expérimentation de parrainage citoyen (durée de trois ans).

Améliorer l'effectivité du droit à l'avortement

PRÉSENTATION

En dépit des nombreuses avancées obtenues depuis l'entrée en vigueur de la loi Veil, **le droit à l'avortement doit encore être conforté et son accès, mieux garanti.**

L'IVG reste considérée comme **un acte « à part »**, en atteste la clause de conscience spécifique à l'IVG, qui vient s'ajouter à la clause de conscience générale.

Les professionnels de santé, comme l'ensemble des personnes œuvrant pour l'accès des femmes aux droits sexuels et reproductifs, alertent depuis des années sur les obstacles à la pleine effectivité de ce droit fondamental.

Les difficultés d'accès aux IVG tardives se traduisent parfois par un **dépassement des délais**. 3000 à 5000 femmes partent avorter à l'étranger chaque année, pour raison de dépassement des délais légaux en France. C'est 5% des avortements réalisés en France. En plus du fort préjudice pour la santé mentale, l'avortement à l'étranger fait ressortir de fortes inégalités sociales.

De nombreux pays européens autorisent l'IVG jusqu'à la 14^e semaine – c'est le cas de l'Espagne et de l'Autriche – et au-delà – c'est le cas du Royaume-Uni (24 semaines), des Pays-Bas (22 semaines) ou encore de la Suède (18 semaines).

1
femme sur
3 a recours
à l'avortement
au cours de sa vie

DISPOSITIONS

Article 1^{er} : Prévoit l'allongement des délais légaux d'accès à l'IVG de 12 à 14 semaine.

Article 2 : Supprime la double clause de conscience spécifique à l'IVG.

Créer un congé de parenté égalitaire et effectif

PRÉSENTATION

Alors que nous évoluons dans une société où l'égalité effective est recherchée entre les femmes et les hommes, où les discriminations liées à l'identité de genre sont légitimement dénoncées, il paraît fondamental qu'une réforme du congé de paternité soit envisagée.

L'actuel congé de paternité entraîne des disparités sur le marché du travail entre les femmes et les hommes, mais également dans la sphère privée. En effet, les femmes subissent des discriminations systémiques sur le marché du travail du fait de la maternité. Cette proposition de loi souhaite donc qu'une **égalité réelle** soit instaurée tant sur le plan professionnel que sur le plan privé. L'allongement du congé de parenté a pour finalité de créer une **meilleure répartition** au sein du couple de la charge mentale, physique et organisationnelle liée au mode de garde lors de l'arrivée d'un enfant, cette dernière étant actuellement trop largement assurée exclusivement par la personne qui accouche.

50% / **10%**
des femmes / des hommes
ont dû réduire ou cesser temporairement son activité après une naissance

DISPOSITIONS

Article Unique : A pour vocation à la fois de faire évoluer le terme de congé de paternité en congé de parenté afin d'inclure toutes les familles, et d'allonger ce congé, en passant de 11 jours consécutifs et 18 jours consécutifs en cas de naissances multiples à 12 semaines consécutives en cas de naissance simple et 13 semaines consécutives en cas de naissances multiples.

Les députées et députés du groupe

1. Delphine Bagarry, Députée des Alpes-de-Haute-Provence
2. Delphine Batho, Députée des Deux-Sèvres
3. Emilie Cariou, Députée de la Meuse
4. Annie Chapelier, Députée du Gard
5. Guillaume Chiche, Député des Deux-Sèvres
6. Yolaine de Courson, Députée de la Côte d'Or
7. Jennifer de Temmerman, Députée du Nord
8. Paula Forteza, Députée des Français d'Amérique Latine et des Caraïbes
9. Albane Gaillot, Députée du Val de Marne
10. Hubert Julien-Laferrière, Député du Rhône
11. Sébastien Nadot, Député de Haute-Garonne
12. Matthieu Orphelin, Député de Maine-et-Loire
13. Aurélien Taché, Député du Val-d'Oise
14. Frédérique Tuffnell, Députée de Charente-Maritime
15. Cédric Villani, Député de l'Essonne
16. Martine Wonner, Députée du Bas-Rhin



Contact presse

presse@ecologie-democratie-solidarite.fr

ÉCOLOGIE
DÉMOCRATIE
SOLIDARITÉ



www.ecologie-democratie-solidarite.fr